

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

1107 Année - N° 4008 - mercredi 1^{er} juin 2018 - 1,50 €

Le fisc taille un costard à Macron

En octobre 2014, deux mois après son arrivée à Bercy, le fringant ministre remet sa déclaration de patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Surprise : il en ressort que son patrimoine net s'élève à 230 000 euros. Alors qu'au cours des deux dernières années il a gagné, chez Rothschild, environ 2 millions. Où est passé l'argent ? Dépensé ? Voilà un homme qui fait beaucoup pour la relance de la consommation...

Coup de pied au calcul

Comment Macron calcule-t-il pour parvenir à ce chiffre, inférieur au patrimoine moyen des ménages (362 000 euros, selon l'Insee) ? Sa déclaration révèle quelques bizarreries, qui n'ont pas ému les magistrats. Par exemple, la valeur de son appartement, dans le XV^e arrondissement de Paris, acheté 890 000 euros en 2007, n'a augmenté que de 5 % en sept ans, contre 33 % en moyenne pour l'immobilier dans cet arrondissement, selon la chambre des notaires. « J'ai acheté cher », a-t-il expliqué quand « Le Canard » lui a posé la question. Bien la peine d'être inspecteur des Finances et banquier chez Rothschild pour faire de si mauvaises affaires...

Son actif déclaré est, par ailleurs, diminué d'un emprunt de 295 000 euros, destiné à financer des travaux dans une maison située au Touquet et appartenant en propre à son épouse. Une fois cet argent dépensé au profit de madame, il ne reste que la dette bancaire qui s'inscrit au passif du patrimoine. Bien joué. Et, pour faire bonne mesure, Macron retranche encore une dette de 200 000 euros qu'il doit rembourser à un particulier lui ayant consenti un « prêt personnel ». Qui lui a prêté ?

Pour quel objet ? « Cela ne vous regarde pas », dit encore le ministre.

Révision déchirante

En revanche, cela regarde un peu le fisc, qui reçoit, en 2014, une copie de la déclaration faite à la Haute Autorité. Comme c'est la règle pour tout nouveau ministre, l'administration épluche ce document et mène sa propre enquête. L'intéressé ne souhaite pas fournir au « Ca-

nard » le résultat de ces cruelles investigations. Mais il reconnaît qu'il a dû entièrement revoir sa copie et que, depuis 2015, il paie l'ISF.